

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

Pro-A - Promotion par alternance

DÉFINITION

Pro-A permet à un salarié en CDI ou CDD intérim de suivre une formation certifiante en alternance, financée par son OPCO, sans interruption de salaire. Le dispositif vise les salariés peu qualifiés ou dont le métier évolue fortement.

Pro-A remplace la période de professionnalisation depuis 2018. Conditions d'éligibilité strictes :

- Salarié en CDI ou CDD intérimaire / CUI
- Niveau de qualification < niveau 5 (donc < bac+2) OU métier en forte évolution selon ta branche
- Formation visée inscrite à la liste des certifications éligibles de ta branche (chaque branche pro publie la sienne)

Durée : 6 à 36 mois, dont 15 à 25 % en formation (les autres % en activité dans l'entreprise).

Avantage : tu te formes sur le temps de travail, salaire maintenu à 100 %, financement OPCO de l'entreprise, sans toucher à ton CPF. Idéal pour une montée en compétence sur le poste ou une évolution interne.

Limite : ne convient PAS pour une vraie reconversion (changement de branche). Pour ça : PTP via Transitions Pro.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/pro-a

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF